

## LE CRVA AU SERVICE DES ASSOCIATIONS



La Ligue de l'enseignement développe des Centres de Ressources à la Vie Associative (CRVA) au service de celles et ceux qui s'associent pour faire vivre un projet collectif d'intérêt général.

À destination des associations et des collectivités, le CRVA a pour objet de soutenir la vie associative dans une démarche d'Éducation populaire et par ses outils, de faciliter la mise en place des projets.

Par le biais de son équipe composée de professionnel·les en lien avec le terrain, il répond au quotidien aux questions règlementaires et statutaires des associations.

En plus d'un accueil sur rendez-vous, téléphonique ou par mail, le CRVA met à disposition des associations ses outils sur son site internet :

[www.associations-lpdld.org](http://www.associations-lpdld.org) où sont publiés des dossiers thématiques et l'actualité associative.

Le CRVA est également rédacteur du **Guide pratique de l'association**, dans lequel sont présentes de nombreuses réponses aux questions que peuvent se poser les responsables associatifs.

Plus de  
800  
ASSOCIATIONS  
nous font confiance  
chaque année.

## !NFOS PRATIQUES

### CENTRE DE RESSOURCES À LA VIE ASSOCIATIVE

Ligue de l'enseignement – FAL 44

9 rue des Olivettes BP 74107

44041 Nantes cedex 1

- Gare de Nantes, sortie SUD

- Ligne 1 arrêt Bouffay

- Ligne 2 et 3 arrêt Hôtel Dieu

[associations@laliguepaysdelaloire.org](mailto:associations@laliguepaysdelaloire.org)

02 51 86 13 58

[www.associations-lpdld.org](http://www.associations-lpdld.org)

[www.guidepratiqueasso.org](http://www.guidepratiqueasso.org)

Horaires d'ouverture :

Accueil sur rendez-vous du

- Lundi au vendredi 9 h 00 à 12 h 30

- 13 h 30 à 18 h 00



## ▲ ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS EMPLOYEURS ET PRIMO EMPLOYEURS

CENTRE DE RESSOURCES  
À LA VIE ASSOCIATIVE  
DES PAYS DE LOIRE



Une initiative  
soutenue par la  
DIRECCTE



# UNE PLATEFORME ET UN APPUI RH POUR ÊTRE SOUTENU.E DANS SES DÉMARCHES ET SA FONCTION D'EMPLOYEUR

## UN APPUI AU QUOTIDIEN

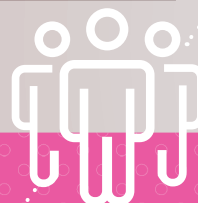


Le CRVA répond sur un premier niveau d'information aux interrogations liées à la relation employeur-salarié.e de l'ensemble des associations employeuses ou ayant un projet d'emploi : réponses données par mail, téléphone ou sur rendez-vous dans les locaux du CRVA ou sur les permanences tenues sur les territoires (nous contacter pour plus d'informations).

- Évaluation et chiffrage de la faisabilité du projet d'emploi
- Formalités d'embauche
- Conclusion et vie du contrat de travail
- Appropriation du cadre légal et conventionnel
- Emplois aidés
- Utilisation du Chèque emploi associatif...
- Mise en réseau

[ 1<sup>ER</sup> NIVEAU D'INFORMATION GRATUIT ]

## DES TEMPS DE MUTUALISATION ET D'ÉCHANGES



### > LES FORMATIONS DES BÉNÉVOLES

- Le CRVA assure des formations à la fonction employeur de base mais également sur des modules d'approfondissement afin de permettre aux responsables associatifs de monter en compétences. Elles peuvent s'organiser à la demande sur les territoires.

### > LES RÉUNIONS D'INFORMATION

- Ces réunions sont organisées sur les territoires avec l'intervention de structures associatives ou institutionnelles. Elles permettent d'apporter des informations techniques précises sur un sujet et un échange avec les participant.e.s.

### > LES PETITS DÉJEUNERS ASSOCIATIFS

- Basés sur l'échange et la convivialité, ces temps permettent de recueillir les interrogations autour d'un thème et d'y apporter une réponse tout en favorisant l'échange de pratiques et la mise en lien entre bénévoles d'un même territoire.

## UNE GESTION PAIE FACILITÉE ET SÉCURISÉE



Labellisé tiers de confiance, le CRVA propose un service de gestion sociale via le logiciel Impact emploi (jusqu'à 9 salarié.es équivalent temps plein).

Le dispositif Impact Emploi comprend :

### > LA GESTION SOCIALE :

- L'édition des bulletins de salaires
- Les déclarations auprès des organismes sociaux (Urssaf, Caisse de Retraite complémentaire,...).
- L'édition des documents de fin de contrat (certificat de travail, solde de tout compte, attestation pôle emploi)

### > UN ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS AU QUOTIDIEN

### > LA FORMATION DES RESPONSABLES ASSOCIATIFS

### > L'ADHÉSION À UN SYNDICAT D'EMPLOYEURS

[ TARIFICATION ADAPTÉE ]